

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 29 novembre 2018

Avis n°2018-16

Validation de nouvelles fiches de l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique et de principes méthodologiques sur l'inventaire.

Suite à la présentation et aux débats en séance, le CSRPN émet un avis en plusieurs points.

Concernant la méthodologie, le CSRPN :

- **se dit favorable** à la déclinaison régionale de la méthodologie nationale ;
- **valide** les trois principes de modification des fiches : retrait des ZNIEFF et des sites Natura 2000 de la rubrique « statut de protection » ; retrait des dates de mise à jour des ZNIEFF ; retrait des noms des propriétaires privés lorsque qu'il s'agit de particuliers.
- **valide** la procédure suivante pour la validation des fiches :
 - une pré-validation des fiches sera réalisée en CRPG avant la validation formelle en CSRPN. Seules les fiches portant débat en CRPG et requérant un arbitrage de la part du CSRPN seront présentées en séance plénière ;
 - la validation des fiches se fait au fil de l'eau, aucun nombre minimal de fiches n'est requis pour la validation en plénier ;
- **recommande**, sur les sites présentant une sensibilité écologique particulière, de compléter les fiches de l'inventaire par la mention dans la rubrique « intérêts annexes » des enjeux faune/flore, notamment en exploitant les bases de données environnementales (listes rouges notamment). Ceci doit toutefois permettre d'avoir une vision plus globale des enjeux et/ou une idée précise des éventuelles précautions à prendre lors des animations et des démarches pédagogiques de visites de site et de protection (espèces sensibles au piétinement, au dérangement...).

Concernant les fiches proposées à la validation, le CSRPN :

- **émet** les recommandations suivantes :
 - intégrer aux fiches « chapeaux » le périmètre général de la thématique abordée ainsi qu'une localisation des sites faisant l'objet de fiches « ponctuelles » ;
 - veiller à une définition des limites des sites basée d'avantage sur des critères géologiques qu'administratifs (limites de propriétés) ;
 - Dans le cadre de la thématique gisement houiller du Nord Pas-de-Calais, porter une attention particulière aux terrils ne faisant aujourd'hui l'objet d'aucun classement (UNESCO, loi paysage...).
- **valide** les 13 fiches suivantes :
 - la Fiche NPC0075 : Peintures murales de l'ancienne faculté des sciences de Lille ;
 - les fiches chapeaux et ponctuelles sur les 2 thématiques « ensemble »
 - Éléments topographiques liés à la tectonique et la karstification de la craie
 - Fiche NPC0063 : fiche chapeau
 - Fiche NPC0064 : champ de dolines dans la région de Laire

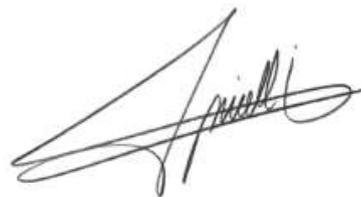
- Fiche NPC0065 : creuse de Noeux-lès-Auxi au lieu-dit du ravin des Cavernes
- Fiche NPC0066 : paysage de rideaux dans la région de Fauquembergues
- Fiche PIC0102 : ensemble de creuses de la vallée de la Fieffe, entre Canaples et Candas
- Gisement houiller du Nord Pas-de-Calais - Contexte géologique et historique général
 - Fiche NPC0074 : fiche chapeau. Cette fiche transmise aux membres a été complétée depuis sur 2 points présentés en séance.
 - Fiche NPC0067 : Bassin minier du Boulonnais
 - Fiche NPC0068 : Limite orientale du bassin minier principal
 - Fiche NPC0069 : Terril tabulaire du Pinchonvalles (Avion)
 - Fiche NPC0070 : Limite occidentale du bassin minier principal
 - Fiche NPC0071 : Affaissements miniers de la mare à Goriaux
 - Fiche NPC0073 : Tables de verre de 1904 modélisant le gisement houiller

Par ailleurs le CSRPN :

- **souhaite** que la priorisation d'ajout de nouveaux sites à l'inventaire tienne compte de la politique générale de conservation du patrimoine naturel et se porte sur des sites dépourvus de tout classement ;
- **demande** à la CRPG, si possible, de porter une attention particulière aux sites de poldérisation naturelle du littoral flamand, aux forêts de ravins du Laonnois Soissonnais, à la cuesta nord de l'Île-de-France du Laonnois et à la vallée des Evoissons (présence de résurgences) en complément des sites déjà identifiés pour de nouvelles fiches ;
- **demande** deux présentations annuelles des activités de la CRPG en plénier.

Fait le 4 février 2019
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI